

Fiche d'inscription

Ets / Service : _____

Nom organisme / association : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Email : _____

Nom-Prénom et fonction des personnes inscrites :

- _____ -
- _____ -
- _____ -

Inscriptions :

➤ Par mail : contact@reseau-vif44.fr

Règlement : (frais pédagogiques + repas)

Individuel : 45 €

Etudiant : 10 €

Règlement à faire parvenir à **M.A.I.S**

Par voie postale à adresser à :

DIAM
1 rue Etoile du Matin
44600 St Nazaire

Par virement bancaire à

ASS M.A.I.S CREDICOOP LYON SAXE
IBAN : FR76 4255 9000 1121 0280 6540 308
BIC : CCOPFRPPXXX

Des attestations de formation portant le numéro d'agrément de M.A.I.S. Formations (82 69 0658 069) seront disponibles sur place.

Date limite d'inscriptions le 20 Septembre 2019

L'organisation se réserve le droit d'annuler la journée d'étude faute d'un nombre suffisant de participants. Le cas échéant les frais d'inscription seront intégralement remboursés.

Date et signature :



Le Réseau Vie Intime et Familiale pour les personnes en situation de handicap invite les professionnels des champs de la santé, du social et du médico-social, à sa 4ème Journée d'étude :

Le jeudi 21 novembre 2019

Salle de La Boule D'Or

38 Rue Maurice Sambron - 44160 PONTCHATEAU

« Enjeux et perspectives de l'accompagnement à la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap »

En présence de **Monsieur Denis VAGINAY,**

Docteur en psychologie clinique, psychanalyste, formateur.

Travaille en cabinet libéral et en institutions.

Responsable scientifique pour la préparation de colloques, conférencier.

Auteur de nombreux ouvrages.



Les 1ères éditions de 2011 et 2012 étaient centrées sur l'accompagnement à la parentalité des personnes en situation de handicap, quand celle de 2014 posait les fondements d'un besoin ordinaire, celui d'une vie affective.

Le thème retenu pour cette nouvelle édition, est issu de questionnements de professionnels qui souhaitent réfléchir à une meilleure prise en compte de la vie affective et sexuelle des personnes qu'ils accompagnent.

Denis Vaginay nous dit que « s'il est aujourd'hui admis que la personne en situation de handicap relève du droit commun et qu'à ce titre elle a accès aux pratiques sexuelles et aux conditions qui les rendent possibles, dans la réalité de son quotidien, elle se heurte à de nombreux freins qui vont, parfois, jusqu'à remettre en cause ce postulat ».

Les droits et libertés des personnes accompagnées inscrites dans la charte issue de la loi 2002-2 pose un certain nombre de principes, mais qu'en est-il dans la réalité ?

Comment les professionnels accueillent les émotions des personnes accompagnées ? Qu'en faire ? Comment les mettre au travail ? Comment les représentations, les principes et autres certitudes influent sur les perceptions et les postures professionnelles ? Ces questions demandent-elles des connaissances et compétences spécifiques ?

Les ateliers proposés, conçus sur des modalités interactives présenteront entre autre :

- Des témoignages par des professionnels de leurs expériences de terrain
- Des outils et techniques d'animation.
- Des espaces d'élaboration pour penser les actions.

Le réseau VIF vous incite à nous rejoindre pour explorer entre professionnels, des pistes de réflexion concrètes et opérationnelles.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

09h à 9h30 : Accueil des participants et émargement

09h30 à 10h : Introduction
Présentation de la journée et du réseau V.I.F.

10h00 à 12h15 : Conférence de Denis Vaginay : « Prise en compte de la vie intime, affective et sexuelle des publics en situation de handicap (en institution et hors institution) »

12h15 à 12h30 : Interlude par la ligue d'impro « La Lina »

12h30 à 14h : buffet réalisé par l'atelier Restauration de l'ESAT la Soubretière.

14h à 14h45 : Atelier 1*

14h55 à 15h40 : Atelier 2*

15h40 à 15h55 : Pause-café

15h55 à 16h15 : Synthèse animée par Denis Vaginay

16h15 à 16h45 : Conclusion animée par la ligue d'impro « La Lina »

16h45 à 17h : Clôture de la journée

* Nous solliciterons votre inscription aux ateliers une fois que le nombre de participants aura été défini.